

PAC 2023 : Anticipez les évolutions à venir et soyez maître de vos choix

Afin d'identifier les impacts de la réforme de la PAC sur votre exploitation et répondre à toutes vos questions sur les changements à venir, la Chambre d'agriculture vous accompagne dès maintenant. Elle vous propose plusieurs options. Dans un premier temps, des réunions près de chez vous, pour vous renseigner sur la réforme, ses enjeux et les changements qu'elle pourra induire sur la conduite de votre structure.

Dates et lieux des réunions :

Agence Armagnac-Adour :

- 26 juillet après-midi, mairie de Riscle
- 29 juillet matin, Maison du Vignoble à Eauze

Agence Auch-Astarac :

- 9 août matin, à Auch, salle 44, Chambre d'agriculture
- 11 août matin, à Mirande, salle André Beaudran

Pour aller plus loin, contactez-nous, nous vous proposons des rendez-vous individuels avec un conseiller spécialisé : nous effectuerons ensemble des simulations sur votre situation pour identifier les améliorations possibles dans le cadre de la nouvelle PAC 2023. Sur la base de votre situation 2022, nous identifions des leviers d'optimisation sur l'éco-régime et les aides couplées en fonction de la situation de départ et de votre stratégie pour les années à venir. Vous bénéficiez ainsi de la simulation des aides PAC pour la période 2023-2027 avec 2 hypothèses d'évolution cohérentes avec votre stratégie.

A noter : Les simulations sont réalisées à partir des règles de la réforme de la PAC connues au jour de la réalisation de la prestation individuelle.

Contact : voir Agences page 19.